



# Carte 4 : DRAGUE à Praire / Palourde / Vernis

## Système de gestion des pêches maritimes dans les eaux territoriales au large de la région Bretagne

Réglementation en vigueur en décembre 2013 / En cas de litige, seul le texte réglementaire fait foi

0 10 20 40 Miles

Projection Mercator / Système de coordonnées : WGS84

Sources : CRPMEM ; SHOM / Conception et réalisation : Terra Maris  
Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.



### Limites administratives

- Frontière nationale
- Limite régionale
- Limite des 12 milles

### Zone à accès interdit

- Cantonnement
- Câble sous-marin
- ▨ Chenal d'accès au port
- ▲ Zone de repeuplement (Arrêté 2012-4107)

### Zones à accès restreint

- DELIB. 2013-098 « Praires-SM-2013-A » du 11/06/2013  
■ Licence spéciale pour la pêche des praires
- DELIB. 2013-060 « Praires-Côtes d'Armor-2013/2014-A » du 11/06/2013  
■ Licence spéciale pour la pêche des praires
- DELIB. « Mollusque et Bivalves -BR/CM-2011-A » du 10/06/2011  
■ Licence spéciale pour la pêche des mollusques bivalves à la drague
- DELIB. 2013-087 « Palourdes Drague – Banc de Sarzeau -AY/VA-2013-A » du 11/06/13  
★ Licence spéciale pour la pêche à la palourde à la drague
- DELIB. « Praires Kerpenhir Drague –AY/VA-2010-A » du 02/04/2010  
■ Licence spéciale pour la pêche des praires à la drague
- DELIB. Mesnard Castilly -AY/VA- 2012-A » du 27/04/2012  
★ Licence spéciale pour la pêche de la palourde et de la coque à la drague
- DELIB. « Vernis – Palourdes roses - Praires Drague (excepté praires Kerpenhir) -AY/VA-2010-A » du 02/04/2010  
■ Licence spéciale pour la pêche à la drague des Vernis - Palourdes roses - Praires

